

message de recommandations

sanitaires et comportementales

aux populations du département de la Mayenne en raison de teneurs élevées en poussières fines dans l'air

communiqué du 12/01/2009 07h
de la PRÉFECTURE DE LA MAYENNE



PRÉFECTURE
DE LA MAYENNE

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'INDUSTRIE, DE
LA RECHERCHE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Recommandations pour limiter les effets des poussières fines sur votre santé

personnes sensibles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires...)

- privilégiez les activités calmes
- évitez les exercices physiques intenses
- abstenez-vous de concourir aux compétitions sportives

parents et personnels s'occupant d'enfants

- soyez vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prenez un avis médical en cas d'apparition des symptômes

tout public

afin de ne pas aggraver les effets sur la santé

- évitez de fumer
- évitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

Recommandations pour réduire les teneurs en poussières fines dans l'air

usagers de la route

- réduisez la vitesse de votre véhicule
- pratiquez le covoiturage, utilisez les transports en commun

tout public

- évitez d'allumer des feux d'agrément (bois) et reportez les activités de brûlage de déchets verts

Le seuil de recommandation et d'information

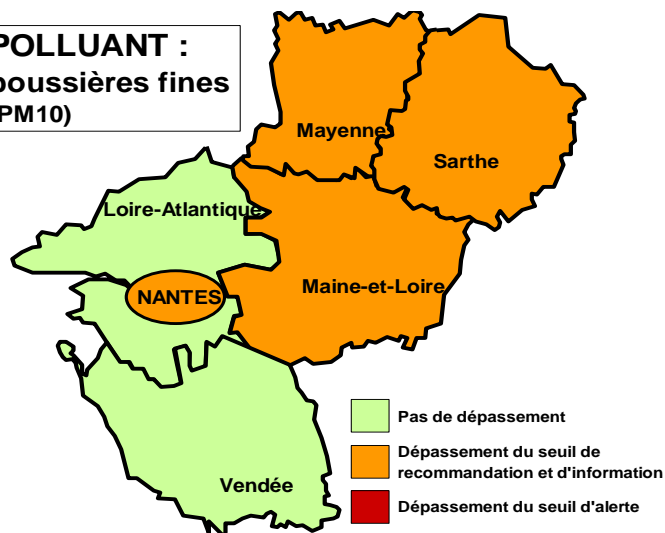
(80 µg/m³ de poussières fines en moyenne pendant 24 heures) a été dépassé le 12/1/2009 à 1h (84 µg/m³) sur le département de la Mayenne.

NB : Les teneurs en poussières fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³). Les poussières fines mesurées sont celles de diamètre inférieur à 10 microns (PM10).

Autres zones de la région

- agglomération de Nantes : 89 µg/m³ à 1h
- département de Maine-et-Loire : 111 µg/m³ à 1h
- département de la Sarthe : 94 µg/m³ à 1h

POLLUANT :
poussières fines
(PM10)



Évolution de la pollution

Ce communiqué est valable pour la journée en cours.

Pour plus d'informations :



Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur www.airpl.org

Contact presse :
Anita Truffet
02 51 85 86 76
anita.truffet@industrie.gouv.fr